

Résolution sur la liberté d'expression en Turquie: récentes arrestations de journalistes et de responsables de médias, et pressions systématiques sur les médias

2014/3011(RSP) - 15/01/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la liberté d'expression en Turquie: récentes arrestations de journalistes et de responsables de médias, et pressions systématiques sur les médias.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EDD.

Le Parlement rappelle que, le 14 décembre 2014, la police turque a arrêté des journalistes et des responsables de médias. Il indique qu'en Turquie, un très grand nombre de journalistes sont emprisonnés et la pression sur les médias s'est fortement accentuée ces dernières années.

Le Parlement condamne la mise en détention des journalistes et souligne que ces actions remettent en question le respect du droit et de la liberté des médias.

Pour une presse plurielle : les députés rappellent qu'une presse libre et plurielle est une composante essentielle de toute démocratie, tout comme le droit à un procès juste, la présomption d'innocence et l'indépendance judiciaire. Par conséquent, le Parlement souligne la nécessité:

- de fournir des informations complètes et transparentes sur les allégations retenues contre les journalistes,
- d'accorder à ceux-ci le droit d'accéder sans restriction aux éléments de preuve qui les incriminent et aux droits de la défense, et
- de garantir le traitement correct des affaires afin d'établir la véracité des accusations sans délai et hors de tout doute raisonnable.

La Turquie est invitée à mener des réformes qui instaurent un système approprié de contre-pouvoirs garantissant pleinement la liberté, y compris la liberté de pensée, d'expression et des médias, ainsi que la démocratie, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Le Parlement souligne par ailleurs l'importance de la liberté de la presse et du respect des valeurs démocratiques aux fins du processus d'élargissement de l'Union. Il relève au passage que l'instrument d'aide de préadhésion (IAP II) pour la période 2014-2020 prévoit l'instauration d'une cohérence accrue entre l'assistance financière et les progrès globaux réalisés dans le respect total des libertés et droits fondamentaux. Il demande dès lors que plus d'attention soit accordée aux médias indépendants au titre de l'instrument d'aide de préadhésion.